

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**Règlement numéro 0<-2019 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter à l'annexe « F » les interventions par entente pour des stationnements publics utilisés par le CIUSSS et de modifier l'annexe « G » concernant l'interdiction de virage à droite sur feu rouge afin d'ajouter l'intersection des rues Saint-Jude Nord et Évangéline**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 17 décembre 2018;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé le 17 décembre 2018.

**LE < 2019, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT:**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'annexe « F » intitulée « Règlement sur la circulation et le stationnement – C – Stationnements publics – Intervention par entente » en ajoutant les énumérations suivantes :
  - « 19.0 Stationnement situé au 288, rue Bourget Ouest (appartenant à la *Société zoologique de Granby*);
  - 20.0 Stationnement situé au 30, rue Saint-Antoine Sud (appartenant à *Développements Olymbec inc.*);
  - 21.0 Stationnement situé au 115, rue Victoria (appartenant à la compagnie 9210-3639 Québec inc. »
3. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'annexe « G » intitulée « Interdiction de virages aux intersections mentionnées » en ajoutant à la fin de l'annexe un nouveau point comme suit :

Saint-Jude Nord / Évangéline	2	Évangéline (côté Sud)
	4	Saint-Jude Nord (côté Ouest)

4. Le règlement numéro 1885-1990 n'est pas autrement modifié.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Pascal Bonin, président de la séance

---

M<sup>e</sup> Catherine Bouchard, directrice des Services juridiques et greffière

Granby, ce

---

Pascal Bonin, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Bouchard, directrice des Services juridiques et greffière